

Commissie voor Economie,
Consumentenbescherming en
Digitalisering

van

DINSDAG 7 JULI 2026

Namiddag

Commission de l'Économie, de la
Protection des consommateurs et de
la Digitalisation

du

MARDI 7 JUILLET 2026

Après-midi

De openbare commissievergadering wordt geopend om 14.19 uur en voorgezeten door mevrouw Meyrem Almaci.

La réunion publique de commission est ouverte à 14 h 19 et présidée par Mme Meyrem Almaci.

De teksten die cursief zijn opgenomen in het Integraal Verslag werden niet uitgesproken en steunen uitsluitend op de tekst die de spreker heeft ingediend.

Les textes figurant en italique dans le Compte rendu intégral n'ont pas été prononcés et sont la reproduction exacte des textes déposés par les auteurs.

De **voorzitter**: De vragen nrs. 56016172C, 56017057C, 56017059C, 56017060C, 56017061C, 56017062C, 56017063C en 56017112C van de heer Patrick Prévot worden schriftelijk behandeld.

01 **Vraag van Dieter Keuten aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "Het actieplan E-commerce PLUS" (56017743C)**

01 **Question de Dieter Keuten à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "Le plan d'action E-commerce PLUS" (56017743C)**

01.01 **Dieter Keuten (VB):** Mevrouw de minister, mijn vraag gaat over het actieplan E-commerce PLUS. Dit initiatief werd uitgewerkt door de taskforce e-commerce onder leiding van uw collega Clarinval. Ik heb een aantal vragen over uw visie op de uitvoering van dit actieplan, meer bepaald in het kader van de bredere federale digitaliseringsstrategie, die onder uw specifieke bevoegdheden valt. Dat is dan wel niet per se e-commercegerelateerd, maar uiteraard wel gerelateerd aan de digitalisering van de overheidsdiensten.

Welke concrete initiatieven haalt u uit dit actieplan?

Welke bijkomende middelen worden vrijgemaakt dankzij het actieplan E-commerce PLUS?

Op welke manier worden federale overheidsbedrijven en administraties ingeschakeld om de concurrentiepositie van lokale ondernemingen en de e-commerce te versterken?

01.02 **Minister Vanessa Matz:** Mijnheer Keuten, het actieplan E-commerce PLUS past binnen mijn bredere digitaliseringsbeleid. Voor mij moet digitalisering een positieve kracht zijn. Ze moet het leven van burgers eenvoudiger maken, onze ondernemingen versterken en de overheid efficiënter maken.

E-commerce biedt kansen voor onze ondernemingen, maar die kansen moeten eerlijk zijn. Sommige spelers misbruiken onlineplatformen om onze regels te omzeilen. Dat is niet aanvaardbaar. Wie op onze markt verkoopt, moet onze regels respecteren. Dat geldt ook voor onlineverkoop. Daarom zet ik samen met mijn administratie sterker in op data, digitale controles en een betere gegevensuitwisseling. Zo kunnen risicovolle zendingen, verdachte websites en malafide dropshipping sneller worden opgespoord. Binnen mijn bevoegdheden bekijk ik ook hoe het BIPT hierin kan bijdragen, onder meer bij de identificatie van onlinespelers en de controles op slimme en elektronische toestellen.

Dit plan is zeer recent. De betrokken diensten brengen de impact nu in kaart. Bij het BIPT loopt al een

modernisering van de controleprocessen. Zodra de noden duidelijk zijn, bekijken we welke bijkomende middelen nodig zijn. Voor mij is het doel duidelijk. We moeten consumenten beschermen en Belgische ondernemingen een eerlijk speelveld geven. Onze lokale webshops respecteren de regels. Zij mogen niet benadeeld worden door spelers die dat niet doen.

01.03 Dieter Keuten (VB): Dank u voor uw antwoord, mevrouw de minister.

We zijn het eens met de doelstelling dat er een gelijk speelveld moet komen, maar wij zien alleen een evolutie in de omgekeerde richting. Ik wil u dan ook herinneren aan de initiatieven die onder uw auspiciën vallen, namelijk de digitaks die op stapel staat en recenter ook de pakjestaks van minister Jambon. Ik denk dat u daarover ook bent geconsulteerd. De pakjestaks en de digitaks zullen het onze eigen ondernemingen ook moeilijker maken, zeker de kleine spelers op de markt. De grote buitenlandse spelers kunnen daar gemakkelijk mee omgaan. De kleine zelfstandigen die online ook een graantje willen meepikken, worden hierdoor eerlijk gezegd benadeeld.

Ik heb genoteerd dat u hoopt om risicovolle zendingen, verdachte websites en malafide dropshipping sneller te kunnen opsporen. Dat zijn drie heel goede initiatieven en we zullen mee opvolgen of dat effectief lukt. Ik heb ook goed genoteerd dat u voorlopig geen bijkomende middelen hebt gedefinieerd. We zullen later zien of dat nodig is.

We delen dus uw mening dat e-commerce een opportuniteit betekent voor onze ondernemingen, maar we blijven een beetje op onze honger wat betreft concrete maatregelen om onze eigen handelaars te steunen.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

De **voorzitter**: De vragen nrs. 56017412C van de heer De Smet en 56017194C van mevrouw Oru zijn uitgesteld. De collega's Van Hoof en Schlitz zijn op dit moment weerhouden in een andere commissie, dus we moeten even wachten tot ze daar klaar zijn voor we verder kunnen gaan. We wachten ook nog op de heer Nuino.

01.04 Vanessa Matz, ministre: Je souhaiterais simplement que l'on évite de me faire attendre 30 minutes, étant donné que j'étais présente ici en temps et en heure pour répondre aux parlementaires. Avec mes équipes, nous avons préparé l'ensemble des réponses pour la quinzaine de questions qui était prévue, mais seulement une ou deux seront posées. Cette situation est donc toujours un peu frustrante pour les équipes.

La **présidente**: Je vous comprends parfaitement. Vous avez raison mais, malheureusement, nous ne pouvons pas maîtriser la dynamique des autres commissions. On m'a toutefois indiqué que nous pourrions recommencer dans cinq minutes. Nous ne vous ferons pas attendre une demi-heure.

02 Vraag van Els Van Hoof aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De internetproblemen in de regio Leuven en het Hageland" (56017196C)

02 Question de Els Van Hoof à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "Les problèmes liés à l'internet dans la région de Louvain et le Hageland" (56017196C)

02.01 Els Van Hoof (cd&v): Mevrouw de minister, ik verwijs naar de tekst van mijn vraag zoals ingediend.

Mevrouw de minister, in de regio Leuven en het Hageland zijn er sinds enige tijd geregeld internetproblemen. Veel inwoners maken melding van wegvallende verbindingen, instabiel internet en langdurige storingen. Het spreekt voor zich dat dit voor ongemakken zorgt, bijvoorbeeld voor studenten die midden in de blok zaten. Gezien het om een structureel probleem lijkt te gaan, werd in verschillende gemeenten actie ondernomen. In Boutersem werd bijvoorbeeld een meldpunt opgericht en in Rotselaar hebben 110 gezinnen klacht ingediend bij verschillende internetoperatoren. Verschillende operatoren werden al meermaals aangeschreven, maar de problemen blijven helaas aanhouden, tot frustratie van

inwoners en gemeentebesturen.

Het BIPT (Belgisch Instituut voor Postdiensten en Telecommunicatie) is de federale regulator die bevoegd is voor de elektronische-communicatiemarkt, en werkt samen met de Ombudsdienst voor telecommunicatie die gebruikers in geval van moeilijkheden kan bijstaan.

Ik heb voor u dan ook de volgende vragen:

Bent u op de hoogte van deze aanhoudende internetproblemen? Heeft u zicht op de concrete oorzaak hiervan?

Zal u er bij de verschillende internetoperatoren aandringen op een snelle en structurele oplossing te bekomen voor de getroffen regio's?

Hoeveel klachten kwamen over het probleem reeds binnen bij de Ombudsdienst voor telecommunicatie? Welke maatregelen hebben de Ombudsdienst en/of het BIPT al concreet genomen?

02.02 Minister **Vanessa Matz**: Mevrouw Van Hoof, de voorbije weken kregen het BIPT en de ombudsdienst meerdere meldingen over problemen met de internetverbinding in verschillende zones in Vlaams-Brabant en omgeving. Die problemen lijken te worden veroorzaakt door werken in het openbaar domein of door de kwaliteit van de kabels. We hebben daarover contact gehad met Telenet. De operator bevestigt dat variaties in temperatuur soms de kwaliteit van de kabels kunnen beïnvloeden. Voor andere gevallen is de oorzaak nog niet bekend en is verder onderzoek nodig. Op basis van die onderzoeken kunnen kabels worden hersteld of vervangen. Telenet bevestigt dat de interventies worden versneld. Het bedrijf heeft daarvoor ook meer personeel ingezet, ongeveer 40 % extra.

Het BIPT volgt de situatie op, zodat de operatoren de nodige maatregelen nemen. Als de dienstverlening langdurig verstoord is, bestaat er een wettelijke compensatie. Dit jaar heeft de ombudsdienst al ongeveer duizend klachten ontvangen over internetstoringen. In al die gevallen heeft de ombudsdienst bemiddeld en in bijna alle dossiers is een akkoord bereikt. Dat betekent meestal dat de storing werd opgelost en dat de klant een redelijke compensatie kreeg. Ook bij herhaalde korte storingen kan een compensatie aangewezen zijn.

Ik vraag de operatoren daarom om, waar dat kan, ook op eigen initiatief een commerciële geste te doen. Zo'n klantgerichte aanpak versterkt het vertrouwen van de consument en helpt vooral kwetsbare gebruikers, die zelf minder snel om compensatie vragen.

02.03 **Els Van Hoof** (cd&v): Dank u wel, mevrouw de minister.

Uit uw antwoord blijkt dat zowel het BIPT als de ombudsdienst ermee bezig zijn en dat compensaties mogelijk zijn. Vermoedelijk is niet iedereen daarvan op de hoogte. Het gaat inderdaad om de regio Leuven en het Hageland. Ik ben van Leuven en ik merkte na de indiening van de vraag dat ik zelf thuis problemen had, want de televisie en het internet vielen uit. Het is dus een reëel probleem.

Het is interessant om te vernemen dat het ook met het klimaat en de temperatuurschommelingen te maken heeft. Dat is misschien een uitleg die mensen zullen begrijpen. Met een uitbreiding van het personeel met 40 % wil men het probleem verhelpen.

Zonder internet is het leven moeilijker, vooral het werk. Veel mensen werken nu van thuis uit. Als men dan geen internet heeft, in dit geval geen Telenetverbinding, is dat heel moeilijk. Dat leidt tot grote frustraties.

Het is dus goed dat u het dossier nauwgezet blijft opvolgen. Ik verneem dat de problemen zich vooral in Vlaams-Brabant voordoen. Ik vraag me dan ook af wat de situatie is in de andere regio's, maar dat verneem ik misschien later.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

03 Questions jointes de

- Sarah Schlitz à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "Les violences sexuelles en ligne et l'enquête de la VRT et de la RTBF sur "Share my wife"" (56017603C)
- Ismaël Nuino à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur ""Share my wife" ou la cyberviolence conjugale" (56017704C)

03 Samengevoegde vragen van

- Sarah Schlitz aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "Online seksueel geweld en het onderzoek van de VRT en de RTBF naar 'Share my wife'" (56017603C)
- Ismaël Nuino aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over ""Share my wife" of digitaal partnergeweld" (56017704C)

03.01 Ismaël Nuino (Les Engagés): Je vous remercie pour votre souplesse, madame la présidente. J'étais également retenu dans une autre commission.

Je serai bref et renverrai en grande partie à ma question écrite. Je souhaite simplement rappeler que je mesure l'engagement qui est le vôtre sur ces questions, madame la ministre.

Comme beaucoup, je me demande comment il se fait qu'aujourd'hui des sites aussi abjects, permettant l'accès à des images pornographiques, prises à l'insu de femmes et se revendiquant comme telles, puissent continuer d'exister et d'être accessibles, en Belgique en particulier? C'est l'objet plus large de ma question.

J'écouterai avec une grande attention votre réponse, madame la ministre.

03.02 Vanessa Matz, ministre: Je vous remercie pour cette question, évidemment essentielle.

Comme vous l'avez évoqué, il y a eu des révélations issues d'une enquête menée par la VRT et la RTBF sur la diffusion non consentie d'images intimes de femmes belges. Ces faits appellent une réponse ferme et coordonnée. Ces actes, d'une gravité extrême, portent atteinte à la dignité, à la vie privée et à l'intégrité des victimes.

La Belgique dispose déjà d'une législation contre le *revenge porn*, que j'ai fait adopter en 2020, afin de mieux protéger les victimes. Cette législation permet de poursuivre la diffusion non consentie de contenus à caractère sexuel et d'obtenir rapidement le retrait ou le blocage des images diffusées illégalement.

Cependant, les chiffres cités dans l'enquête montrent que seulement 4 % des victimes portent plainte et que 13,5 % des plaintes aboutissent à une condamnation. Ces données démontrent l'urgence d'agir. Les victimes ne doivent pas rester seules face à ces violences.

L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes peut les accompagner, les conseiller et, avec leur accord, entreprendre les démarches en leur nom. Il s'agissait d'une des avancées de la loi sur le *revenge porn* que nous avons fait adopter en 2020.

Au niveau européen, le Digital Services Act impose aux plateformes des obligations strictes: lorsqu'un contenu illicite est signalé, elles doivent agir rapidement. La Belgique a franchi une nouvelle étape importante avec la désignation officielle de l'Institut comme signaleur de confiance par l'IBPT.

Grâce à ce statut, l'Institut peut désormais faire traiter en priorité ses signalements par les plateformes. Il renforce ainsi son action contre la diffusion non consentie de contenus intimes, les *deepfakes*, le harcèlement ou les discours de haine fondés sur le sexe ou le genre.

Je tiens à rappeler que le DSA ne prévoit pas de surveillance généralisée des contenus, mais qu'il responsabilise les plateformes et exige qu'elles prennent leurs obligations au sérieux. La supervision des très grandes plateformes, comme Meta ou TikTok, relève principalement de la Commission

européenne et du coordinateur irlandais.

J'ai pris contact avec mes collègues des ministères de l'Intérieur et de la Justice afin que ces violences numériques ne restent pas sans réponse. Par ailleurs, j'encourage les autorités compétentes à utiliser pleinement leurs prérogatives pour faire supprimer les contenus illégaux dès qu'ils sont portés à leur connaissance.

Chaque utilisateur est également invité à signaler immédiatement tout contenu illégal ou préjudiciable aux plateformes et aux autorités compétentes. Chaque heure compte dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles numériques. Avec le DSA et la désignation de l'Institut comme signaleur de confiance, nous disposons d'outils concrets pour agir vite, retirer les contenus rapidement et mieux protéger les victimes.

Je vous remercie de votre attention.

De **voorzitter**: Mevrouw de minister, ik geef eerst het woord aan de heer Nuino voor zijn repliek en daarna aan mevrouw Schlitz, die zich voor het antwoord bij deze vergadering heeft gevoegd.

03.03 **Ismaël Nuino** (Les Engagés): Madame la ministre, je vous remercie pour votre réponse.

Je pense que vous faites en effet ce que vous pouvez contre ce phénomène. À l'échelle nationale, la coordination avec les différents ministres est essentielle et elle l'est encore plus au niveau européen.

Comme vous le faites régulièrement – et c'est un combat pour lequel vous savez que je vous soutiens à 100 % – nous devons rappeler que la responsabilité n'est pas individuelle. Ce n'est pas aux femmes d'entreprendre toutes les démarches, d'identifier la personne ayant publié, de déposer plainte, etc. Ces procédures sont longues, éprouvantes, parfois coûteuses et peu efficaces.

Nous devons agir politiquement sur ces plateformes. Elles ont une responsabilité. Si elles ne respectent pas leurs obligations et ne se conforment pas à la loi, elles doivent être suspendues ou supprimées.

Je sais que je m'adresse à quelqu'un qui est déjà convaincu de cette nécessité, mais nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'Internet ne soit pas un Far West.

Madame la ministre, soyez assurée que nous continuerons à vous soutenir dans cette démarche et à rester particulièrement vigilants sur ces enjeux essentiels.

03.04 **Sarah Schlitz** (Ecolo-Groen): Madame la ministre, veuillez tout d'abord m'excuser pour mon retard. J'assistais à une série de questions relatives à l'accès à l'IVG en commission de la Santé, un sujet qui revêt également une grande importance.

Le scandale qui nous occupe aujourd'hui et qui a également eu un retentissement international est à la fois choquant, mais pas étonnant. Songeons à l'affaire Pelicot voici quelques mois, ainsi qu'aux nombreuses révélations concernant des groupes d'hommes s'organisant sur différentes plateformes afin de harceler des femmes ou de diffuser des images sans leur consentement. Ce dossier s'inscrit donc dans la continuité d'un ensemble de violences commises en ligne à l'encontre des femmes.

J'entends votre volontarisme ainsi que les différentes mesures et actions qui sont souhaitées. Toutefois, je pense qu'il faut aller plus loin. D'une part, une concertation est nécessaire, tant avec les entités fédérées qu'au niveau européen. D'autre part, il me semble indispensable de prendre de véritables sanctions à l'encontre de ces plateformes qui permettent la diffusion de ces contenus et facilitent l'exercice de ces violences. Ces plateformes hébergent et rendent possibles des activités qui sont manifestement illégales. Elles doivent donc être tenues pour responsables et doivent prendre des mesures en matière de modération, de détection de ces comportements, avec des sanctions effectives à la clé. Par ailleurs, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes accomplit un travail exceptionnel. Notre pays dispose d'une expertise solide sur ces questions.

Je voudrais également insister sur un autre aspect qui me paraît essentiel et qui doit être davantage soutenu: l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS). Nous ne parviendrons pas à résoudre durablement ce problème si nous ne nous attaquons pas aux racines, à savoir la haine et le

mépris envers les femmes et les filles. Il est donc fondamental d'apprendre, aux enfants, et en particulier aux garçons, le respect d'autrui, en particulier des femmes et des filles. C'est notamment par la mise en œuvre de programmes EVRAS performants dès le plus jeune âge que nous pourrions y parvenir.

Je vous remercie.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

*De openbare commissievergadering wordt gesloten om 14.50 uur.
La réunion publique de commission est levée à 14 h 50.*

Schriftelijk behandelde mondelinge vragen

Questions orales traitées par écrit

De antwoorden werden door de minister van Modernisering van de overheid, belast met Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, het Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid bezorgd.

Les réponses ont été fournies par la ministre de l'Action et de la Modernisation publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction publique, de la Gestion immobilière de l'État, du Numérique et de la Politique scientifique.

04 *Question de Patrick Prévot à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "L'ajout superflu de gigas supplémentaires dans les abonnements télécom" (56016172C)*

04 *Vraag van Patrick Prévot aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De onnodige toevoeging van extra gigabytes aan databundels in telecomabonnementen" (56016172C)*

Madame la Ministre,

Depuis le 1er mai, trois des cinq abonnements mobiles de Proximus ont hérité de quelques gigas supplémentaires de data (4G/5G).

Ça n'a rien d'un cadeau pour les consommateurs puisque les statistiques des régulateurs des télécoms européens montrent que le Belge n'est pas spécialement friand de data (10,1 GB par mois comme 16 GB en France).

Les associations de défense des consommateurs plaident à la place de ce cadeau qui n'en est pas pour trois options qui réduiront la facture : la réduction du tarif mensuel; l'application du Data Jump (soit la possibilité de reporter au mois suivant les datas inutilisés); et enfin l'externalisation de la carte SIM des packs.

Madame la Ministre,

Pourrions-nous avoir votre retour sur la stratégie déployée par Proximus depuis le 1er mai ainsi que sur les trois options proposées par les associations de défense des consommateurs ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Antwoord - Réponse:

Monsieur Prévot,

La loi télécom, qui transpose le cadre européen applicable, encadre strictement l'intervention sur les tarifs de détail.

Une régulation directe des prix de détail n'est possible, par l'IBPT en tant que régulateur indépendant, que sous des conditions exigeantes et cumulatives.

L'Institut ne peut imposer des obligations aux entreprises puissantes sur un marché de détail, que lorsqu'il constate que ce marché n'est effectivement pas concurrentiel et qu'il estime que les obligations imposées sur le marché de gros ne permettraient pas d'atteindre les objectifs.

En raison de ce niveau élevé de conditions, la régulation des tarifs de détail n'est plus pratiquée en Europe.

Les opérateurs sont donc libres de fixer le prix et le contenu des plans tarifaires qu'ils commercialisent.

Naturellement, cette liberté est limitée par la pression concurrentielle exercée par les autres opérateurs sur un marché concurrentiel et transparent.

Les adaptations récentes des offres mobiles de Proximus s'inscrivent dans sa stratégie commerciale visant à rester compétitif et à répondre aux attentes des clients.

Suite aux évolutions du marché en 2026, Proximus a fait le choix d'augmenter les volumes de données sans modifier les prix, conformément à des pratiques courantes dans le secteur.

Ces décisions ont été prises dans le respect strict des règles de gouvernance interne, incluant transparence et analyse préalable de leur impact sur la rentabilité.

Cette évolution bénéficie au consommateur, qui dispose de davantage de data pour un prix inchangé.

Les trois options proposées par les associations de défense des consommateurs ne sont pas envisageables au regard de ces contraintes.

Il est toutefois recommandé aux consommateurs qui ne se satisfont pas des nouveaux plans tarifaires de Proximus de comparer les plans tarifaires disponibles sur le marché au moyen de comparateurs, tels que celui de l'IBPT via www.meilleurtarif.be.

Comme les opérateurs baissent rarement leurs tarifs, ils offrent une plus grande capacité de données pour le même prix, il est conseillé aux utilisateurs de vérifier si le volume de données souhaité n'est pas accessible sur base d'une formule tarifaire inférieure.

Je vous remercie.

05 Question de Patrick Prévot à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "La durabilité des data centers face au déploiement de l'IA" (56017057C)

05 Vraag van Patrick Prévot aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De duurzaamheid van datacenters in het licht van de ontwikkeling van AI" (56017057C)

Madame la Ministre,

Le déploiement de l'IA force les géants de la tech à construire de nouveaux data centers ou à agrandir ceux déjà ancrés sur un territoire.

Le 16 juillet 2025, je vous interrogeais au sujet sur la durabilité de ces data centers. Comme vous, je pense que progrès numérique et durabilité écologique peuvent aller de pair. Comme vous, je considère qu'il peut exister un équilibre qui permette la pérennité des centres de données comme la résilience de nos systèmes électriques et hydrauliques.

À travers le globe, notamment aux États-Unis d'Amérique, la construction de data center déclenche de vives contestations, en raison du caractère très énergivore de ces centres de données.

Entre l'été 2025 et aujourd'hui, une année s'est presque écoulée et c'est pourquoi plusieurs questions méritent de recevoir une réponse actualisée.

Madame la Ministre,

En 2024, une stratégie de data center a été élaborée dans le cadre de la gouvernance fédérale G-Cloud : cette stratégie est-elle en cours de révision face au déploiement de l'IA et de son impact sur les data centers ?

La question de la durabilité des data centers était une priorité de l'IBPT dans son plan de travail 2026 : comment l'institut réagit-il et agit-il face à cette question ?

Afin de garantir la résilience de nos systèmes énergétiques, la transparence de la consommation des GAFAM est indispensable. Une obligation de transparence devrait se concrétiser « dans les années à venir », me disiez-vous en juillet 2025 et ce, via la directive européenne Corporate Sustainability Reporting. Où en est cette directive ? Quel est l'agenda prévu ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Antwoord - Réponse:

Monsieur le Député,

Je vous remercie pour votre question.

Comme vous le soulignez, le développement rapide de l'intelligence artificielle entraîne une augmentation importante des besoins en capacité de calcul et de stockage, avec un impact croissant sur la consommation énergétique et les infrastructures numériques.

Il est essentiel de concilier innovation numérique, souveraineté technologique et durabilité environnementale.

Je travaille actuellement à l'élaboration d'une stratégie fédérale relative aux centres de données et à l'intelligence artificielle, deux enjeux étroitement liés.

Dans ce cadre, j'accorde une attention particulière à l'évaluation de l'impact de ces évolutions sur les infrastructures numériques fédérales ainsi qu'à la mise en œuvre de solutions structurelles visant à réduire l'empreinte environnementale des datacenters.

Mon objectif est de garantir un équilibre entre les exigences de performance, de cyberrésilience, de souveraineté numérique, de maîtrise des coûts et de durabilité environnementale, afin d'assurer le développement d'infrastructures numériques à la fois efficaces, résilientes et responsables.

Concernant l'IBPT, une étude spécifique sur la durabilité des centres de données est prévue, mais elle sera menée ultérieurement, l'étude actuellement en cours étant consacrée au secteur des télécommunications.

Aucun calendrier précis ne peut encore être annoncé à ce stade.

Cette future analyse tiendra compte des travaux européens en cours.

La directive Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) a été transposée en droit belge par la loi du 2 décembre 2024 et plusieurs adaptations ont été encore adoptées au niveau européen afin de simplifier certaines obligations de reporting pour les entreprises.

Pour plus de détails sur les discussions en cours à propos de cette directive, et comme je vous l'avais déjà indiqué dans ma précédente réponse lors de la Commission du 14 janvier dernier, je vous renvoie vers mes collègues compétents en la matière, à savoir le Ministre Jambon, le Ministre Clarinval et le Ministre Beenders.

06 Question de Patrick Prévot à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "La suspension de modèles IA d'Anthropic par l'administration Trump" (56017059C)

06 Vraag van Patrick Prévot aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De afsluiting van de toegang tot AI-modellen van Anthropic door de Trump-administratie" (56017059C)

Madame la Ministre,

Ce vendredi 12 juin, l'administration Trump a décidé de suspendre les modèles d'IA les plus avancés de la société Anthropic aux ressortissants non-américains. L'argument avancé est la « sécurité nationale ».

Cette décision est un sérieux signal d'alerte.

L'Europe crie au scandale. En France, le ministre délégué chargé de l'Europe parle plus de bataille géopolitique que de prétendue sécurité nationale. Au Royaume-Uni, des députés fustigent cette décision unilatérale qui prive soudainement les chercheurs, entreprises et hôpitaux du modèle d'IA le plus avancé du monde.

Madame la Ministre,

Pourrions-nous avoir votre retour concernant la décision de l'administration Trump de suspendre les IA les plus avancés d'Anthropic ?

Cette suspension a-t-elle des effets concrets dommageables sur la recherche scientifique, le fonctionnement de certains services et autres ?

Comment l'UE compte-t-elle répondre à cette décision ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Antwoord - Réponse:

Cette décision est en effet un signal d'alerte.

Quand un pays tiers peut faire couper du jour au lendemain l'accès à des modèles d'IA très avancés, cela montre une dépendance stratégique.

Et cette dépendance peut avoir des effets sur la recherche, sur l'innovation et sur certains usages sensibles, notamment en cybersécurité.

Les développements récents ont confirmé que l'accès à certains modèles d'IA de pointe peut être limité ou rétabli de manière sélective par les autorités de pays tiers.

Les restrictions initiales visant certains modèles d'Anthropic ont été partiellement assouplies pour un nombre limité d'organisations considérées comme partenaires de confiance.

Cela ne change toutefois pas le constat de fond.

La leçon politique demeure claire et elle n'est pas nouvelle.

L'Europe ne peut pas rester excessivement dépendante, pour des capacités aussi stratégiques, de décisions unilatérales prises ailleurs.

La réponse passe par davantage de coordination, de sécurisation et d'investissement dans des capacités propres, tant au niveau européen qu'au niveau national.

C'est pourquoi je poursuis une politique qui renforce notre résilience, soutient l'innovation et réduit les dépendances critiques.

L'objectif est de garder la maîtrise de notre transition numérique, pour qu'elle reste sûre, souveraine et pleinement au service de l'intérêt général.

Au niveau européen, je travaille avec mes administrations sur plusieurs dossiers structurants, notamment l'acte législatif sur le développement du cloud et de l'intelligence artificielle.

En parallèle, sous le pilotage de BOSA, nous lançons aussi des projets pilotes autour de solutions numériques souveraines, notamment dans le domaine de l'intelligence artificielle.

C'est essentiel pour préserver notre compétitivité, notre sécurité et notre souveraineté numérique.

07 *Question de Patrick Prévot à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "L'application et les exceptions au système de "tatouage" numérique" (56017060C)*

07 *Vraag van Patrick Prévot aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De toepassing van AI-watermerken of -labels en de uitzonderingen hierop" (56017060C)*

Madame la Ministre,

À partir du 2 août 2026, l'application de l'AI Act franchit une nouvelle étape. A cette date, entrera en vigueur un système de « tatouage » numérique permettant d'identifier les contenus générés ou modifiés par IA.

Cette obligation découle de l'article 50 de l'AI Act et vise à lutter contre les deepfakes, l'usurpation d'identité et les manipulations de l'information qui font régulièrement l'actualité ces derniers mois. Ceci permettra au public de distinguer un contenu authentique d'un contenu synthétique, à l'heure où les pistes sont brouillées.

Or la Commission européenne a ouvert jusqu'au 3 juin 2026 un appel à commentaires, accessible à tous pour se prononcer sur une exception à ce nouveau système de « tatouage » numérique. Des dispenses pourraient être accordées dans le cas où une publication a fait l'objet d'une vérification humaine ou d'un contrôle éditorial préalable.

Madame la Ministre, mes questions sont simples :

Quels sont les résultats de cet appel à commentaires qui s'est clôturé le 3 juin 2026 ?

Des exceptions à l'application de l'article 50 de l'AI Act sont-elles prévues ? Si tel est le cas, pour qui ? Pour quoi ? Comment peut-on s'assurer d'une vérification humaine réalisée pour chacune des publications ? Ensuite, toute exception sera-t-elle réévaluée endéans une période précise ?

A-t-on connaissance des entreprises, sociétés ou organismes ayant demandé une dispense qui n'a pas été accordé ? Cette liste (et la motivation de la décision qui en découle) sont-elles publiques ou restent-elles confidentielles ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Antwoord - Réponse:

La consultation de la Commission sur le projet de lignes directrices relatives aux obligations de transparence prévues par l'AI Act s'est en effet clôturée le 3 juin.

Mais, les résultats ne sont pas encore publiés.

En revanche, la Commission a déjà publié, le 10 juin, un code de bonnes pratiques sur la transparence des contenus générés par IA.

Ce code est volontaire et vient compléter les lignes directrices.

L'article 50 doit mieux protéger le public contre les deepfakes, l'usurpation d'identité et les manipulations.

Les citoyens doivent pouvoir savoir si un contenu a été généré ou modifié par une intelligence artificielle.

C'est une question de transparence et de confiance.

L'article 50 prévoit, en effet, certaines exceptions prévues par la loi mais aucune dispense n'est accordée sur simple demande.

Par exemple, pour certains textes d'intérêt général, il n'y a pas d'obligation de label si le texte a fait l'objet d'une vérification humaine ou d'un contrôle éditorial, et si une responsabilité éditoriale claire existe.

Cependant, cela devra pouvoir être démontré et contrôlé.

Il n'existe donc pas de liste publique d'entreprises ayant demandé une exemption refusée, puisque ce mécanisme n'existe pas en tant que tel.

Le marquage et l'étiquetage des contenus générés par IA sont des outils essentiels pour protéger les citoyens, la confiance dans l'information et l'intégrité du débat public.

C'est pourquoi, je tiens particulièrement à ce que ces obligations de transparence soient appliquées de manière claire et rigoureuse.

Quand le doute s'installe entre le vrai et le faux, c'est la confiance du citoyen qui est en jeu.

08 Question de Patrick Prévot à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "Le pillage des œuvres culturelles par les logiciels d'IA générative" (56017061C)

08 Vraag van Patrick Prévot aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De plundering van culturele werken door generatieve AI" (56017061C)

Madame la Ministre,

De plus en plus de voix s'élèvent contre le pillage des œuvres culturelles et des travaux journalistiques comme scientifiques par les logiciels d'IA génératives.

Début de ce mois, le patron du New York Times a dénoncé le comportement des géants de la tech qui, je cite, « pillent sans autorisation ni compensation ».

Même son de cloche du côté des artistes.

Selon l'UNESCO, l'essor de l'IA générative pourrait entraîner d'ici 2028 des pertes de revenus mondiales de 24% pour les créateurs de musique et de 21% pour les créateurs audiovisuels, soit près de 8,5 milliards d'euros par an cumulés. L'association BELGIAN VOICES (BELVA) réclame d'urgence que l'on légifère.

C'est également ce qu'ont dit certains experts auditionnés au sein de ce parlement en Comité d'avis des questions scientifiques et technologiques.

Au niveau européen, vous avez voté « contre » un code de conduite non contraignant car vous disiez vouloir travailler avec vos services à un plan concret qui protégerait toutes les victimes (et elles sont nombreuses) du pillage toujours en cours.

Madame la Ministre,

Pouvez-vous nous présenter les grandes lignes de ce plan ?

En réponse à une question comparable en commission de l'Economie, le Ministre Clarinval a estimé que le RGPD et l'AI Act sont des armes suffisantes pour contrer le pillage que dénoncent les acteurs de terrain ainsi que les experts en matière d'intelligence artificielle. Partagez-vous cette position ? Le gouvernement a-t-il examiné ce dossier ?

Comment comptez-vous travailler à protéger les autrices et auteurs d'œuvres culturelles dont le travail est accaparé par les logiciels d'IA ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Antwoord - Réponse:

Monsieur le Député, je partage vos préoccupations.

L'intelligence artificielle ne peut pas se développer au prix d'une captation du travail des auteurs, des artistes, des journalistes et des créateurs, sans consentement et sans une juste rémunération.

L'UNESCO alerte, en effet, sur un risque réel de perte de revenus dans la musique et l'audiovisuel.

En tant que ministre du Numérique, je soutiens l'innovation.

Mais je refuse une innovation qui fragilise les droits des auteurs, des artistes, de la presse et des éditeurs.

Pour protéger les auteurs du pillage par l'IA, des outils existent déjà, comme l'AI Act, le RGPD et la législation existante en matière de propriété intellectuelle.

Cependant, ces textes donnent des leviers utiles, mais ils ne suffisent que s'ils sont appliqués de manière réelle et efficace pour les titulaires de droits d'auteur.

Concernant le mécanisme de l'opt-out, il existe bien en droit européen.

L'AI Act oblige les fournisseurs de modèles d'IA à usage général à identifier et à respecter les réserves de droits d'auteur.

Le Code européen de bonnes pratiques reprend ce principe mais la mise en œuvre concrète n'est pas encore achevée.

A mon initiative, la Belgique s'est d'ailleurs abstenue au niveau européen concernant ce Code de bonnes pratiques, jugeant que le texte proposé n'était pas assez protecteur en matière de juste rémunération.

Concrètement, pour protéger les autrices et les auteurs, je veux faire respecter strictement les obligations déjà prévues, rendre l'opt-out réellement simple et opérationnel, et continuer à porter au niveau européen le besoin d'une protection plus forte des créateurs, y compris sur la question de la juste rémunération.

L'IA doit respecter le travail humain.

Elle ne peut pas se construire sur le pillage des œuvres.

09 Question de Patrick Prévot à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "Le recours au brouillage pour les sites sensibles" (56017062C)

09 Vraag van Patrick Prévot aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "Het gebruik van antidronejammers op vitale sites" (56017062C)

Madame la Ministre,

Le weekend dernier, le Conseil des ministres a approuvé une extension du régime d'utilisation des brouilleurs en Belgique.

Jusqu'à présent réservés à certains services publics (police, Défense, services de renseignement, OTAN, SHAPE), ces dispositifs pourront désormais être utilisés à proximité de certains sites sensibles comme les centrales nucléaires, les prisons, les entreprises classées Seveso et certaines institutions européennes.

L'objectif est de renforcer la protection contre les survols de drones susceptibles d'être utilisés à des fins d'espionnage, de sabotage ou d'introduction d'objets illicites.

Chaque utilisation devra faire l'objet d'une autorisation de l'IBPT, d'une analyse de risque préalable et d'une notification rapide aux autorités compétentes.

Madame la Ministre,

L'utilisation de brouilleurs était jusqu'à présent strictement encadrée car ces dispositifs peuvent perturber les communications électroniques, les services d'urgence, certains équipements médicaux ou encore des systèmes de navigation. Pourriez-vous nous expliquer l'analyse risques/bénéfices de l'élargissement de ce dispositif ?

Concrètement, comment se déroulera la procédure au sein de l'IBPT, de la demande à l'autorisation ? En cas d'autorisation, qui sera habilité à utiliser ces brouilleurs ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Antwoord - Réponse:

Monsieur Prévot,

L'utilisation de brouilleurs est et reste strictement encadrée au niveau légal.

Elle est interdite sauf pour certaines catégories d'utilisateurs particuliers.

Certains utilisateurs sont tenus d'obtenir une autorisation préalable de l'IBPT avant l'utilisation, d'autres sont tenus de procéder à une notification auprès de l'IBPT après l'utilisation du brouilleur, et d'autres encore sont tenus de respecter ces deux formalités.

L'élargissement du droit d'utiliser des brouilleurs anti-drones aux entités critiques, installations nucléaires, entreprises SEVESO, prisons et institutions de l'Union Européenne a pour objectif de leur permettre de protéger leurs propres installations.

Puisqu'ils sont les premiers responsables de la sécurité de leur infrastructure, et que les risques et menaces à l'égard de ces catégories ne font qu'augmenter.

Leur rôle est donc essentiel dans la prévention de tout événement de nature à entraîner une interruption de leur fonctionnement ou leur destruction.

Avant de demander une autorisation à l'IBPT, les utilisateurs doivent réaliser une analyse de risques relative aux menaces liées à des drones malveillants.

Ils doivent aussi établir des procédures d'utilisation des brouilleurs anti-drones qui prennent en compte, entre autres les risques pour l'aviation habitée.

En effet, dans tous les cas, les brouilleurs anti-drone ne doivent pas être utilisés en dehors d'une « géozone ».

Et dans l'attente d'un cadre réglementaire sur l'utilisation des mesures C-UAS (Counter-Unmanned Aircraft Systems), l'IBPT doit consulter le Service Public Fédéral Mobilité et Transports avant de délivrer une autorisation.

Il faut aussi noter qu'après l'autorisation, la date de mise en service du produit est notifiée au préalable à l'IBPT.

Ceci permettra à l'IBPT d'effectuer au mieux sa surveillance.

Et enfin, dans les 2 heures suivant l'utilisation des brouilleurs anti-drones, l'IBPT pourra également assurer une surveillance a posteriori.

10 *Question de Patrick Prévot à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "La participation de la Belgique au Centre européen pour la résilience démocratique" (56017063C)*

10 *Vraag van Patrick Prévot aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De deelname van België aan het Europees Centrum voor democratische veerkracht" (56017063C)*

Madame la Ministre,

Selon une étude menée par Terra Nova et Harris Interactive, 16 % des Français ont utilisé une IA pour choisir leur candidat aux dernières élections municipales. L'IA est déjà considérée comme un enjeu crucial à l'approche de la présidentielle de 2027.

Or, derrière cette intelligence artificielle se cache une intelligence humaine loin d'être neutre et qui a les moyens de perturber nos processus électoraux.

Nul besoin de rappeler divers précédents. La menace qui pèse sur nos démocraties est réelle.

La Belgique participe au tout nouveau Centre européen pour la résilience démocratique, une nouvelle plateforme destinée à fédérer l'expertise et les ressources de ses membres afin, je cite le communiqué de la Commission européenne, « de renforcer la capacité collective à anticiper, détecter et contrer les menaces pesant sur nos démocraties, telles que les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger ».

Madame la Ministre,

Quelle est l'expertise ainsi que les ressources déployées par la Belgique au sein de ce nouveau Centre de résilience démocratique ? Ces ressources sont-elles amenées à évoluer dans les prochains mois et prochaines années vu l'importance de l'enjeu ?

Quelle est la coordination entre le niveau fédéral et les entités fédérées sur ce dossier ? Existe-t-il plutôt une convergence ou une divergence ?

Une réunion avec les points de contact nationaux a eu lieu le 20 mai dernier, juste après une première rencontre le 15 avril : où en est le déploiement et la fédération de ces divers points de contacts ? Quel est celui qui a été choisi pour notre pays ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Antwoord - Réponse:

Monsieur le Député,

Je vous remercie pour votre question concernant la participation de la Belgique au Centre européen pour la résilience démocratique.

Je suis informée de cette initiative importante au niveau européen.

Cependant, celle-ci n'est pas traitée dans la filière télécom et digitale au niveau européen et ne relève pas non plus de ma compétence en tant que Ministre du Numérique.

Je vous invite dès lors à adresser votre question au Premier Ministre.

11 Question de Patrick Prévot à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "La promesse d'un système de vérification de l'âge sur les réseaux sociaux avant l'été" (56017112C)

11 Vraag van Patrick Prévot aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De tegen de zomer beloofde leeftijdsverificatie op sociale media" (56017112C)

Madame la Ministre,

Fin avril, vous avez promis qu'un système de vérification de l'âge des utilisateurs des réseaux sociaux verrait le jour d'ici l'été.

Nous sommes à la mi-juin et pour l'heure, aucun projet de loi n'a encore été proposé.

Deux éléments sont à prendre en compte dans la rédaction de ce projet de loi.

D'une part, on ne peut faire fi du premier bilan de l'expérience australienne. Comme vous le savez, le 10 décembre 2025, l'Australie est devenue le premier pays à interdire les réseaux sociaux aux moins de 16 ans. Or, le premier bilan est plus que mitigé : nous observons un contournement massif du dispositif, notamment via l'utilisation de VPN, la falsification, l'utilisation de filtres ou l'aide de proches majeurs. D'autre part, le gouvernement flamand, par la voie de sa ministre des Médias Cielte Van Achter (N-VA) considère votre proposition de « Big Brother » et souhaite contraindre les plateformes telles que TikTok et Snapchat à instaurer un contrôle de l'âge des utilisateurs.

Madame la Ministre,

Comptez-vous tenir votre promesse et présenter un projet de loi visant à instaurer un système de vérification de l'âge sur les réseaux sociaux dans les prochaines semaines ou revenez-vous sur votre promesse ?

Le niveau fédéral et les entités fédérées auront-ils une position commune sur la façon de lutter contre les dérives constatées sur les réseaux sociaux ?

Que le projet de loi soit présenté cet été ou plus tard, quel est votre retour sur le premier bilan très mitigé observé en Australie ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Antwoord - Réponse:

Monsieur Prévot,

Vous le savez, je suis une femme de parole.

Je travaille actuellement sur mon projet de loi concernant la vérification de l'âge et l'anonymat en ligne.

Mon objectif reste de présenter ma note d'orientation au gouvernement avant le 21 juillet.

Celle-ci sera discutée en réunion intercabinet cette semaine.

Ma proposition sera ensuite affinée pour servir de base lors d'une consultation plus large que je souhaite mener notamment avec la Commission européenne et avec les entités fédérées.

Des échanges réguliers ont lieu avec les entités fédérées, il y a quelques semaines encore, je me suis entretenue à nouveau avec la Ministre flamande des médias pour discuter de nos propositions en matière de protection des mineurs et de vérification de l'âge.

Je ne vais pas préjuger maintenant de l'issue des discussions en cours, mais soyez assuré que nous travaillons à renforcer une approche commune au niveau de la Belgique et que nous partageons les mêmes objectifs.

Le bilan mitigé de l'Australie montre l'importance d'une approche commune au niveau européen et nous invite également à mettre en place un modèle plus contraignant pour les plateformes tant sur les méthodes de contrôle de l'âge utilisées que sur l'obligation de les mettre en œuvre.